

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 FEVRIER 2026**

Délibération n°2026.02.026

Infos jeunes (ex-Centre Information Jeunesse) : Subvention 2026

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 30 janvier 2026

Secrétaire de Séance: Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **61**

Nombre de pouvoirs: **12**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Nathalie DULAIIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Lionel MAHERAULT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Chantal DOYEN-MORANGE à Jean-Claude COURARI, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Christophe DUHOUX à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Hélène GINGAST à Michel BUISSON, Sandrine JOUINEAU à Zalissa ZOUNGRANA, Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Jean-Philippe POUSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine REVEL à François ELIE,

Excusé(s): Frédéric CROS, Fabienne GODICHAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION
N°2026.02.026

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

INFOS JEUNES (EX-CENTRE INFORMATION JEUNESSE) : SUBVENTION 2026

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : ACCÈS DES FAMILLES AUX SCÉS DE PROXIMITÉ

Enjeux : [10201 -1) COORDINATION ENFANCE JEUNESSE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Gratuité d'accès à des services

ODD 3 : Amélioration des conditions de vie

ODD 4 : Politiques Enfance Jeunesse

ODD 10 : Politiques d'égalité et de cohésion sociale

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, entre GrandAngoulême et « Infos Jeunes » (ex Centre Information Jeunesse), validée par la délibération n°2024.12.245 du 19 décembre 2024, par laquelle GrandAngoulême accepte de participer financièrement aux projets portés par l'association concernant la diffusion de l'information à destination des 15 000 jeunes et étudiants de 11 à 30 ans qui résident sur l'Agglomération ;

Le projet d'agglomération de GrandAngoulême, intitulé « GrandAngoulême vers 2030 », comprend trois piliers majeurs autour desquels se construit, en transversalité, la cohésion sociale et territoriale de l'agglomération, qui est intégrée dans l'ensemble des politiques sectorielles de GrandAngoulême.

Dans le premier pilier de son projet d'agglomération « Un territoire qui répond aux besoins de ces habitants », GrandAngoulême s'est donné pour priorité de renforcer et de structurer la politique enfance-jeunesse, notamment en clarifiant et en rendant lisibles et accessibles les politiques en faveur des jeunes. Les jeunes s'entendent dans une dimension plurielle des jeunes résidant sur GrandAngoulême, dans la diversité de leurs besoins et de leurs environnements de vie. A ce titre, les jeunes des milieux urbains et ruraux isolés et fragilisés sont des publics ciblés.

GrandAngoulême a souligné dans son projet d'agglomération 3 axes de développement sur la thématique jeunesse :

- Définir une politique jeunesse ambitieuse en associant les acteurs jeunesse mais aussi les jeunes pour conserver, attirer les jeunes et améliorer leur qualité de vie au quotidien ;
- Développer et appuyer une dynamique partenariale sur les périphéries Enfance, Jeunesse et Famille ;
- Poursuivre le développement des politiques Jeunesse dans les endroits où il peut y avoir des manques : aller porter une offre plus mobile ou décentralisée vers les publics jeunes des communes rurales et les quartiers prioritaires de la ville, par exemple

Afin de répondre à son projet politique, GrandAngoulême s'est rapproché de l'association « Infos Jeunes » (CIJ) qui propose des projets dans le cadre de l'Information Jeunesse pour les jeunes et étudiants du territoire de GrandAngoulême sur les thématiques suivantes :

- La diffusion de l'Information Jeunesse nécessaire à la vie quotidienne des jeunes, dont le déploiement d'une Info Jeunes mobile sur l'ensemble des communes du territoire
- L'orientation, l'accès à la formation et l'emploi des jeunes, grâce à un accueil de proximité et une information spécialisée
- L'animation d'un pôle ressources de la vie étudiante
- Le soutien aux projets des jeunes (Jeunes Initiative GrandAngoulême),
- Un volet santé et citoyenneté.

Pour répondre à ce projet de façon globale et transversale, Info Jeunes (CIJ) travaille étroitement avec de plus en plus de services de GrandAngoulême pour les dispositifs et actions proposés sur le territoire (culture, insertion-emploi, alimentation, coopération territoriale, enseignement supérieur, mobilité...).

Considérant que pour 2026, il est proposé une subvention de 153 750 €. La subvention se répartit comme suit :

	2026
« Info Jeunes » dont Déploiement de l'Information Jeunesse mobile sur tout le territoire	121 750 €
Animation de la vie étudiante	22 000 €
JIGA (Jeunes Initiatives GrandAngoulême) : fonds + gestion du dispositif	10 000 €
TOTAL	153 750 €

Il est rappelé que tout élu qui pourrait être intéressé par ce versement, y compris à titre personnel ou familial, ne peut pas prendre part au débat et au vote. Les élus concernés par cette restriction sont invités à se faire connaître s'ils n'ont pas été cités.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER à Infos Jeunes (ex-Centre Information Jeunesse) une subvention de 153 750 € pour l'année 2026, pour le financement des actions indiquées dans la convention d'objectifs 2025-2027 entre le CIJ et GrandAngoulême concernant la diffusion de l'Information Jeunesse ;

D'APPROUVER la convention financière correspondante entre Infos Jeunes (CIJ) et GrandAngoulême pour l'année 2026, qui permettra le versement de la subvention, en précisant les modalités ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour : 73
Contre : 0
Abstention : 0
Non votant : 0

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

GRANDANGOULEME – INFO JEUNES
PROJET DE CONVENTION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Entre

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, dont le siège est situé 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME Cedex

Ci-après dénommée « GrandAngoulême » et représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT, autorisé par délibération n°2026.xxx du conseil communautaire du 5 février 2026.

Et

L'association « Info Jeunes » (ex-Centre Information Jeunesse - CIJ), dont le siège est situé Place du Champs de Mars, 16000 ANGOULEME,

Ci-après dénommée « Infos Jeunes » et représentée par sa Présidente, Madame Delphine FAVORY

Art 1 : Objet de la convention

L'association « Infos Jeunes » a conçu et initié des projets dans le cadre de l'Information Jeunesse pour les jeunes et étudiants du territoire de GrandAngoulême, pour la période 2025-2027. Ces projets portent sur les thématiques suivantes :

- la diffusion de l'Information Jeunesse nécessaire à la vie quotidienne des jeunes dont le déploiement d'une info Jeunes mobile sur l'ensemble des communes du territoire ;
- l'orientation, l'accès à la formation et l'emploi des jeunes, grâce à un accueil de proximité et une information spécialisée ;
- l'animation d'un pôle ressources de la vie étudiante ;
- le soutien aux projets des jeunes (Jeunes Initiative GrandAngoulême - JIGA) ;
- un volet santé et citoyenneté.

GrandAngoulême a décidé d'attribuer une subvention à « Infos Jeunes » pour la réalisation des actions sur les années 2025, 2026 et 2027.

La présente convention a pour but de préciser les modalités de son soutien pour l'année 2026.

Art.2 : Participation financière de GrandAngoulême et modalités de versement

Le montant forfaitaire versé par GrandAngoulême à « Infos Jeunes » pour l'année 2026 pour la mise en œuvre du projet suscité est fixée à 153 750 €.

	2026
« Info Jeunes » dont Déploiement de l'Information Jeunesse mobile sur tout le territoire	121 750 €
Animation de la vie étudiante	22 000 €
JIGA (Jeunes Initiatives GrandAngoulême) : fonds + gestion du dispositif	10 000 €
TOTAL	153 750 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026_02_026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Les modalités de versement sont les suivantes :

GrandAngoulême verse :

- Un acompte de 40 000 €, conformément à la délibération n°2025.12.282 de GrandAngoulême du 18 décembre 2025 ;
- Un versement de 50% du montant prévisionnel annuel de la contribution, acompte déduit, soit (113 750 €/2 = 56 875 €), après notification de la convention et vote du budget 2026 ;
- Le solde (56 875 €), au vu des justificatifs fournis conformément aux dispositions de l'article 5 de la convention pluriannuelle 2025/2027.

GrandAngoulême se libérera de la somme due en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom d'Infos Jeunes /Centre Information Jeunesse (CIJ)

Art.3 : Durée de la convention

Cette convention est conclue pour l'année 2026.

Art.4 : Motifs de réversement ou clause de non-exécution

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect de leurs engagements réciproques. GrandAngoulême pourra procéder ou faire procéder aux contrôles qu'il jugera utiles relativement à l'action concernée et à la somme attribuée.

Art.5 : Engagement de l'association

L'association s'engage :

- A mettre en œuvre tous les moyens (techniques, humains, organisationnels...) nécessaires à la réalisation du projet sus-cité ;
- A fournir tous documents et un bilan financier faisant apparaître les résultats du projet mené au plus tard 6 mois après la fin de leur réalisation ;
- A valoriser le soutien de GrandAngoulême sur tous les documents informatifs et supports promotionnels édités, présentant son activité ou diffusés à l'occasion d'une manifestation organisée par elle, notamment en apposant de façon lisible le logo de l'institution.

Tout document (rapport d'activités, comptes annuels, etc...) transmis au GrandAngoulême devra être revêtu du paraphe du représentant légal de l'association.

Fait à Angoulême, le

Pour GrandAngoulême
Par délégation, pour le Président,
La conseillère déléguée,
Membre du Bureau

Pour Infos Jeunes (CIJ),
La Présidente,

Hélène GINGAST

Delphine FAVORY